



# DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT. SUBDELEGATION DE SIGNATURE AUX DGS, DGA ET RESPONSABLES DE SERVICES

## Le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant notamment que le Président peut donner délégation de signature aux responsables de services,

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, relatif à l'installation du Conseil Communautaire, à l'élection du Président et des vice-présidents, à la composition du Bureau communautaire et à l'élection de ses membres,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 juin 2021 autorisant Monsieur le Président à déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents et membres du Bureau communautaire, ainsi que sa signature aux Directeur général, Directeur général adjoint, Directeur général des services techniques et responsables de services, en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2022 portant subdélégation de signature aux DGS, DGA et responsables de services,

Considérant les modifications apportées dans l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'il est de l'intérêt du bon fonctionnement de la gestion courante de l'action intercommunale,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 /

Délégation de signature est donnée aux DGS, DGA et responsables de services, dont les noms figurent dans la liste jointe en annexe à l'effet de signer les actes suivants :

- Bordereaux d'envoi et accusés de réception de demandes,
- Correspondances courantes avec les partenaires, prestataires ou autres collectivités portant avis, communication d'informations ou de pièces et n'emportant pas d'engagement juridique ou financier, autre que ceux précisés à l'article 2,
- Courriers d'information et de convocation aux usagers ou administrés,
- Courriers de renouvellement de situations,
- Attestations et certificats administratifs de présence, d'inscription, de recevabilité, de situation, de service fait,
- Les ordres de mission pour les agents du service et états de remboursement de frais correspondants à l'échelle du territoire international pour la DGS, national pour les DGA et régional (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) et local pour les responsables de services,
- Conventions de stages non rémunérés.

**ARTICLE 2 /**

Délégation de signature est donnée aux DGS, DGA et responsables de services dont les noms figurent dans la liste jointe en annexe à l'effet de signer, en matière de commande publique :

- Pour les marchés (y compris les commandes valant bons de commande) de fournitures, de services et de travaux d'un montant inférieur à 15 000 € HT pour les directeurs de service et d'un montant inférieur à 4 000 € HT pour les responsables de service : l'ensemble des actes (y compris la signature) relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement (à l'exception des bordereaux de mandat et des titres de recettes) ainsi que de leurs avenants,
- La signature des bons de commande d'accords-cadres à bons de commandes inférieurs à 15 000 € HT pour les directeurs de service et d'un montant inférieur à 4 000 € HT pour les responsables de service, ce seuil est apprécié par bon de commande,
- Pour les marchés de fournitures, de services et de travaux d'un montant compris entre 15 000 € HT et 25 000 € HT y compris les avenants pour les directeurs de service et entre 4 000 € HT et 15 000 € HT pour les responsables de service : l'ensemble des actes relatifs à la préparation, la passation l'exécution et le règlement, à l'exception de la signature des marchés/avenants, des mises en demeure, des décisions de résiliation, des bordereaux de mandat et de titre de recettes.
- Les états de service fait et les certificats de paiement pour les prestations et opérations quels que soient leurs montants.

**ARTICLE 3 /**

Des dispositions spécifiques sont prévues pour certains responsables de services dont le détail figure au tableau joint en annexe.

**ARTICLE 4 /**

En cas d'absence ou d'empêchement des DGS, DGA et responsables de services intercommunaux, leur adjoint, le cas échéant, est habilité à signer les actes cités aux articles 1<sup>er</sup> à 3, chacun dans leur branche respective, et en dernier ressort le Directeur général adjoint des services ou Directrice générale des services, selon les dispositions définies en annexe.

**ARTICLE 5/**

En cas d'empêchement simultané des Vice-présidents et conseillers délégués dans leur domaine de compétence rendant inopérant le dispositif de signature des Vice-présidents dans l'ordre du tableau prévu à l'arrêté en date du 17 juillet 2020, délégation de signature est donnée en premier lieu à la Directrice générale des services, et en son absence au DGA de permanence pour signer, sous ma surveillance et ma responsabilité, et pour les mesures conservatoires permettant la continuité de fonctionnement de la CdA La Rochelle :

1/ Les arrêtés relatifs à la gestion du personnel.

2/ En matière de commande publique : l'ensemble des actes relatifs à la préparation, la passation, l'exécution, y compris la résiliation et le règlement des marchés et accords-cadres, leurs marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.


**ARTICLE 6 /**

Cet arrêté abroge l'arrêté du 28 novembre 2022 portant subdélégation de signature aux DGS, DGA et responsables de services, il prend effet à compter de sa signature et prendra fin de plein droit à la cessation de fonction des DGS, DGA et responsables de services dont les noms figurent en annexe.

**ARTICLE 7 /**

La Direction générale des services de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 30/12/2022  
Reçu en préfecture le 30/12/2022  
Publié le 30/12/2022  
ID : 017-241700434-20221222-AR\_22\_12\_655-AR



est chargée de l'exécution

La Rochelle,

Pour le Président de la Communauté  
d'Agglomération de La Rochelle  
et par délégation  
Le Premier Vice-Président

Antoine GRAU

Notifié le :

**Délais et voies de recours :**

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication par affichage ou notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut faire également l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux. »

**DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT AUX DIRECTIONS - CDA LA ROCHELLE**

Mise à jour : 22/12/2022

DIRECTIONS	Prénom Nom	TRONC COMMUN		Modalités en cas d'absence/empêchement		Spécifique
		ordres de mission et états de frais	seuils finances/CP	1 - Adjoint si existant	2 - Puis si absence cumulée	
<b>Direction générale des services - LRTZC</b>	Emilie BOUT	International	< 15 000 €HT	non	DGA de permanence	
<b>Stratégie et Coopérations territoriales</b>	Camille BOURON	Régional	< 15 000 €HT	non	Emilie BOUT	
<b>Communication</b>	Valérie SIGOGNEAU	Régional	< 15 000 €HT	Alexandre TORRESSAN	Emilie BOUT	
<b>DGA Management des Ressources - Accompagnement managérial et organisationnel</b>	Benjamin THOCKLER	National	< 15 000 €HT	non	Emilie BOUT	
<b>Finances</b>	Etienne DEMERLE	Régional	< 15 000 €HT	non	Benjamin THOCKLER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bordereaux de titres et de mandats ,</li> <li>- Signature des états déclaratifs de FCTVA</li> <li>- Signature des attestations fiscales d'assujettissement à la TVA</li> <li>- Signature des relevés de comptes à destination des fournisseurs</li> <li>- Signature des ordres de reversements ou de paiement dans le cadre de régularisations comptables</li> <li>- Gestion quotidienne des ordres de tirage et remboursement sur les lignes de trésorerie contractées</li> </ul>
<b>Systèmes et technologies de l'information</b>	Eric OLIVE	Régional	< 15 000 €HT	non	Benjamin THOCKLER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalités relatives à la création, modification, suppression d'abonnements, de liens et de liaisons spécifiques sur les réseaux téléphoniques, télécoms et haut-débit.</li> <li>- Contrats de maintenance &lt; 15 000 € HT</li> <li>- Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'œuvre interne et propositions de réception (Validation d'aptitude, Validation de service régulier, PV de recette), sauf la réception elle-même à savoir la décision d'admission.</li> </ul>
<b>Systèmes et technologies de l'information</b>	Jean-Philippe REBILLARD	Régional	< 4000 €HT	.Jean-François FEAT .Jérôme RAUTUREAU .Pierre WILPOTTE	Eric OLIVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats de maintenance &lt; 4 000 € HT</li> <li>- Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'œuvre interne et propositions de réception (Validation d'aptitude, Validation de service régulier, PV de recette), sauf la réception elle-même à savoir la décision d'admission.</li> </ul>

<b>Systèmes et technologies de l'information</b>	Alain LAYEC	Régional	< 4000 €HT	.Loïc SANDILLON .Ludovic DEMATHIEU .Jérémy RENARD	Eric OLIVE	- Formalités relatives à la création, modification, suppression d'abonnements, de liens et de liaisons spécifiques sur les réseaux téléphoniques, télécoms et haut-débit. - Contrats de maintenance < 4 000 € HT - Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'œuvre interne et propositions de réception (Validation d'aptitude, Validation de service régulier, PV de recette), sauf la réception elle-même à savoir la décision d'admission.
<b>Aménagement Très Haut Débit</b>	Denis VERMOT	Régional	< 15 000 €HT	non	Benjamin THOCKLER	Déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencer les travaux (DT et DICT) - Formalités relatives à la création, modification, suppression d'abonnements, de liens et de liaisons spécifiques sur les réseaux téléphoniques, télécoms et haut-débit. - Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'œuvre interne et propositions de réception (Validation d'aptitude, Validation de service régulier, PV de recette), sauf la réception elle-même à savoir la décision d'admission.
<b>Ressources Humaines</b>	Laurent SEDILLEAU	Régional	< 15 000 €HT	non	Benjamin THOCKLER	Conventions de stage, attestations de situations individuelles, courriers d'inscription ou de refus en formation, convocations aux jurys de recrutement et courriers de refus de recrutement, courriers de réponses aux demandes de stages et apprentissage
<b>RH - Service Administration du personnel</b>	Edwige GRELET	Régional	non	non	Laurent SEDILLEAU	/
<b>RH - Service GPEEC, recrutement, formation, mobilité</b>	Gwenaëlle MARTIN-LE ROUX	Régional	< 4000 €HT	non	Laurent SEDILLEAU	Convention de stage non rémunéré Convention de formation/courrier d'inscription Convocation aux jurys de recrutement
<b>RH - Service Paie, Compta, SIRH</b>	Emmanuel MARTIN	Régional	< 4000 €HT	non	Laurent SEDILLEAU	Attestation salaire
<b>RH - Service Prévention et risques professionnels</b>	Armelle-Laure PASQUIER	Régional	< 4000 €HT	non	Laurent SEDILLEAU	Analyse accident de travail
<b>Médecine professionnelle</b>	Stéphanie FAURE	Régional	< 4000 €HT	non	Benjamin THOCKLER	Courriers avis médicaux, saisine du comité médical, courriers aux employeurs territoriaux
<b>DGA Accompagnement à l'action publique, citoyenneté et relation aux communes</b>	Céline VARIOT	National	< 15 000 €HT	non	Emilie BOUT	
<b>Vie Institutionnelle et relation aux communes</b>	Gaëlle BAZIN	Régional	< 15 000 €HT	Anne GOUACHE	Céline VARIOT	
<b>Accueils</b>	Vincent KERN	Régional	< 15 000 €HT	non	Céline VARIOT	Responsable accueil usagers Ville > arrêté de DS du maire

<b>Affaires juridiques, assurances et immobilier communautaire</b>	Philippe QUINZELAIRE	Régional	< 15 000 €HT	non	Céline VARIOT	Déclarations de sinistres, de risques et courriers de saisine des assureurs
<b>Transition numérique</b>	David BERTHIAUD	Régional	< 15 000 €HT	non	Céline VARIOT	
<b>Commande Publique</b>	Mathieu LORIOU	Régional	< 15 000 €HT	non	Céline VARIOT	Registre des dépôts des candidatures et offres Procès-verbal d'enregistrement du contenu des plis
<b>Service commun Propreté Hygiène des locaux</b>	Frédéric GIRAudeau	Régional	< 15 000 €HT	non	Céline VARIOT	
<b>DGA Culture, Education, Sports</b>	France RUAULT	National	< 15 000 €HT	non	Emilie BOUT	
<b>Equipements sportifs - Piscines</b>	Olivier LUCAS	Régional	< 15 000 €HT	Florian LUQUET	France RUAULT	
<b>Projets sportifs, nautisme, manifestations</b>	Florian LUQUET	Régional	< 4000 €HT	non	Olivier LUCAS	
<b>Piscine de La Rochelle</b>	Fabrice DELAIGNE	Régional	< 4000 €HT	non	Olivier LUCAS	
<b>Piscine de Chatelaillon</b>	Olivier FESQUET	Régional	< 4000 €HT	non	Olivier LUCAS	
<b>Piscine de Périgny</b>	Didier VILLANEAU	Régional	< 4000 €HT	non	Olivier LUCAS	
<b>Conservatoire de musique et de danse</b>	Joëlle GASSELING	Régional	< 15 000 €HT	Florence VEDRENNE	France RUAULT	
<b>Médiathèque</b>	Anne COURCOUX	Régional	< 15 000 €HT	Juliette QUARINI	France RUAULT	Autorisations d'exploitation des reproductions de documents iconographiques Contrats de prêts de documents entre bibliothèques Attestations de formation dans les locaux MMC Procès verbaux de dons ou de destruction de documents de la MMC dans le cadre des opérations de régulation
<b>Médiathèque</b>	Juliette QUARINI	non	< 15 000 €HT *	non	Anne COURCOUX	* Uniquement pour les Bons de commande et engagements de dépenses relatifs à: Achat livres, disquettes, cassettes Achat abonnements Fournitures stockées/Equipement de documents Frais de reliure Frais d'encadrement Frais de numérisation frais de restauration (dont suite sinistre) Constitution de fonds Conservation documents patrimoniaux
<b>La Coursive - La Sirène</b>	Stéphanie LE LAY	Régional	< 15 000 €HT	non	France RUAULT	
<b>DGA Valorisation, Aménagement et gestion des cadres de vie</b>	Sandrine VOYARD	National	< 15 000 €HT	non	Emilie BOUT	
<b>Gestion et Prévention des déchets</b>	Franck BAUCHAUD	Régional	< 15 000 €HT	non	Sandrine VOYARD	Délivrance des pass déchèteries Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'œuvre interne et propositions de réception

<b>Mobilité et Transports</b>	Marie SANTINI	Régional	< 15 000 €HT	non	Sandrine VOYARD	Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'œuvre interne et propositions de réception
<b>Mobilité et Transports - Offre de mobilités</b>	Alexandre KAUFFMANN	Régional	< 4 000 €HT	non	Marie SANTINI	
<b>Mobilité et Transports - Etudes et aménagement mobilités</b>	Thierry REVEILLERE	Régional	< 4 000 €HT	non	Marie SANTINI	
<b>Aménagement</b>	Patrice PRAUD	Régional	< 15 000 €HT	Nathalie DELATTRE	Sandrine VOYARD	DICT Formalités relatives aux créations de réseaux Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'œuvre interne et propositions de réception
<b>Patrimoine</b>	Cédric BEREZOWSKI	Régional	< 15 000 €HT	Willy Charrier	Sandrine VOYARD	DICT Formalités relatives aux créations de réseaux Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'œuvre interne et propositions de réception
<b>Risques majeurs et sécurité civile</b>	Cécile GLEMAIN	Régional	< 4 000 €HT	non	Sandrine VOYARD	
<b>DGA Transitions et développement du territoire - Grandes dessertes du territoire - santé</b>	Yann GUYOMARC'H	National	< 15 000 €HT	non	Emilie BOUT	
<b>Développement économique et Tourisme</b>	Laurent TREVINAL	Régional	< 15 000 €HT	Rose-Marie HAUTIN	Yann GUYOMARC'H	
<b>Office de Tourisme de Chatelaillon-Plage</b>	Jean-Christophe MERCORELLI	Régional	< 15 000 €HT	non	Laurent TREVINAL	
<b>Technopole</b>	Gilles LOIR-MONTGAZON	Régional	< 15 000 €HT	non	Laurent TREVINAL	
<b>Emploi et Enseignement Supérieur</b>	Mireille JASSIN-LE GUEN	Régional	< 15 000 €HT	non	Yann GUYOMARC'H	
<b>Transition énergétique et résilience écologique</b>	Jérôme LE GOVIC	Régional	< 15 000 €HT	non	Yann GUYOMARC'H	
<b>Pôle développement urbain (dont URC)</b>	Cécile BELY	Régional	< 15 000 €HT	non	Yann GUYOMARC'H	
<b>Etudes urbaines</b>	Bernard HABBOUCHE	Régional	< 15 000 €HT	Florence Nassiet	Cécile BELY	
<b>Habitat et Politique de la Ville</b>	Stéphanie ROLLAND	Régional	< 15 000 €HT	Sylvie Gonzales-Moretti	Cécile BELY	
<b>Stratégie foncière et projets urbains</b>	Christine SIMON	Régional	< 15 000 €HT	Anne-Laure BARON	Cécile BELY	
<b>Urbanisme réglementaire</b>	Marielle GOLFIER	Régional	< 15 000 €HT	G Boynard et N Bouvet	Cécile BELY	Actes spécifiques de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols



<b>Eaux</b>	Serge CEAUX	Régional	< 15 000 €HT	non	Yann GUYOMARC'H	DICT Formalités relatives aux créations de réseaux Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'oeuvre interne et propositions de réception
<b>Eaux Pluviales Milieux Aquatiques Prévention des Inondations (EPMAPI)</b>	Bernard MEDVED	Régional	< 4000 €HT	non	Serge CEAUX	DICT Formalités relatives aux créations de réseaux Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'oeuvre interne et propositions de réception
<b>Eaux- Eau Potable</b>	Eric LENTIER	Régional	< 4000 €HT	François CARTON (exploitation) et Danièle DUMONT (gestion abonnés)	Serge CEAUX	DICT Formalités relatives aux créations de réseaux Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'oeuvre interne et propositions de réception
<b>Assainissement</b>	Philippe CAILBAULT	Régional	< 15 000 €HT	O ROULAUD	Yann GUYOMARC'H	DICT Formalités relatives aux créations de réseaux Plans de prévention des risques co-activités Opérations préalables à la réception de travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'oeuvre interne et propositions de réception Bordereaux d'enlèvement des déchets (plateforme "Trackdéchets")
<b>Assainissement - Collecte et transfert eaux usées</b>	Olivier ROULAUD	Régional	/		Philippe CAILBAULT	Bordereaux d'enlèvement des déchets (plateforme "Trackdéchets")
<b>Assainissement - GESTION usagers</b>	Christelle MOUREN	Régional	/		Philippe CAILBAULT	
<b>Assainissement - STEP</b>	Séverine TEYSSOT	Régional	/		Philippe CAILBAULT	
<b>DGA Solidarités, Vie sociale, Tranquillité et Dynamique des quartiers</b>	Julien DION	National	< 15 000 €HT	non	Emilie BOUT	
<b>Police municipale - Prévention de la délinquance et fourrière animale</b>	Gérald AUGER	Régional	< 15 000 €HT	non	Julien DION	Responsable Tranquillité publique Ville > arrêté de DS du maire